

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 6 MAI 2022- 20h

Président : Roger BELOT.

Présents : Roger BELOT, Claudine BULLE LESCOFFIT, François AYMONIER, Mélanie SOITTOUX, Xavier THIOLLET, Christelle MOURAUX, Jean-Luc MERCIER, Marielle SALVI, Claude WATIEZ, Sophie BILLET, Yves BALANCHE.

Absents excusés : Elodie GUYOT, procuration à Marielle SALVI, Matthieu CASSEZ procuration à François AYMONIER ; Julien MEJEAN, procuration à Claudine BULLE LESCOFFIT ; Marion ZURBACH.

Le Maire vérifie le quorum et ouvre la séance à 20 heures.

Claude WATIEZ est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil du 25 Mars 2022.

Ne recueillant aucune observation ou demande de modification, le Maire constate que le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des réunions des 25 février et 18 mars 2022.

1- Adhésion de la Commune des Fourgs au Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Le Parc Naturel Régional du Haut Jura a été créé en 1986, il réunissait 37 communes. Lors de révisions successives de la Charte, il a été étendu à 97 communes en 1998 puis à 106 communes en 2011. C'est à cette occasion qu'ont été intégrées les communes de Fourcatier-Maison Neuve, Jougne, Labergement Sainte-Marie, Les Longevilles Mont d'Or, Remoray-Boujons, Rochejean.

Une nouvelle révision a été décidée en 2022. A l'occasion du lancement le 24 mars 2022 avec la CCLMHD de la phase d'études préalables à cette révision, le Syndicat mixte du PNRHJ, présidé par Mme Françoise VESPA et dirigé par Mme Béatrice NEEL, ouvre aux communes voisines la possibilité d'intégrer le périmètre du Parc. Les candidatures doivent être proposées à l'issue d'une délibération du conseil municipal d'ici la mi-mai 2022, les décisions d'intégration n'intervenant qu'en 2025 pour une fin des opérations de révision de la Charte prévue en 2026.

Les missions du PNRHJ sont les suivantes :

- Protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- Aménagement du territoire ;
- Développement économique et social ;
- Accueil, éducation, information,
- Expérimentation et innovation.

Le Parc fonctionne grâce à des commissions thématiques :

- Agriculture ;
- Aménagement (urbanisme-paysage-mobilité) ;
- Biodiversité et milieux naturels ;
- Education au territoire et action culturelle ;
- Filière Bois-Forêt ;
- Patrimoine bâti, architecture durable, performance énergétique des bâtiments ;
- Tourisme durable, activités de pleine nature.

Le financement du Parc : budget annuel moyen : 4,5 M€ dont 17% proviennent des communes et des EPCI, 23% des Régions, 7% de l'Union Européenne, 9% de l'Etat.

La cotisation des communes fixée à l'article 14 de la Charte est actuellement plafonnée à 2,93 euros par habitant et par an, la population considérée pour le calcul est la « population DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement) de la dernière année connue. La population DGF se distingue de la population municipale qui est, pour nous, de 1405 habitants et de la population totale, de 1436 habitants. Pour notre Commune, la population DGF est de 1649 habitants soit une adhésion qui s'élèverait à 4830 euros.

Pour faire partie du Parc, les communes doivent présenter des « pré requis » :

- Qualité du territoire : secteur rural avec présence d'éléments patrimoniaux naturels, culturels, bâtis, paysagers, etc, remarquables et constituant un ensemble révélateur d'une identité. (Attention portée aux éléments disqualifiants ou dégradants portant atteinte à l'identité du territoire et des paysages)
- Insertion dans une limite de territoire cohérente et pertinente, continuité paysagère et patrimoniale.

Les élus ont été destinataires de divers documents donnant davantage d'explications, dont la Charte actuelle qui restera en vigueur jusqu'en avril 2026.

Le Maire précise que la durée de la procédure s'explique par les diverses étapes qui comportent :

- Une étape d'étude avec la constitution d'un nouveau périmètre d'étude ;
- La validation de ce périmètre par les Régions et l'Etat ;
- La rédaction courant 2025 du projet de la nouvelle Charte ;
- L'adhésion finale de la commune intervient à l'issue d'une délibération approuvant cette Charte.

Le Maire invite le conseil Municipal à formuler son avis qui vaut avis d'intention.

En marge du débat qui a porté notamment sur l'étendue des pouvoirs respectifs en matière d'urbanisme, du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (qui s'étend sur 3 départements) et du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale qui couvre plusieurs communautés de communes), est évoquée la question du développement de l'urbanisme dans notre Commune où l'accession à la propriété est rendue difficile aux jeunes du village du fait de plusieurs contraintes que les élus estiment intéressant de porter à la connaissance des habitants notamment par la voix du Bulletin Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend note de cette révision et des différentes étapes de travail ;
- Confirme son intérêt à rejoindre à ce stade d'études préalables, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura pour les raisons énoncées ci-avant ;
- Sollicite l'intégration de la Commune dans le périmètre d'étude de la nouvelle charte ;
- Mandate le Maire pour transmettre cette décision à la Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2- Adhésion de la Commune des Fourgs au groupement d'Electricité SYDED.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour sur proposition du Maire qui estime que cette décision d'adhésion en raison de son coût (20 euros par point lumineux et par an soit environ 5000 euros) mérite une analyse économique plus approfondie au regard des prestations fournies et des réels besoins de la Commune qui a déjà réhabilité une bonne partie de son parc.

3- Réhabilitation de la retenue collinaire des Rangs : choix de l'entreprise.

La Commission compétente s'est déplacée à plusieurs reprises sur le site de la retenue collinaire et a constaté qu'elle a besoin d'être réhabilitée ; ce que confirment les délégataires de service public « La Station des Fourgs ».

Une consultation a été lancée qui a abouti à deux offres de montant équivalent et de qualité équivalente, l'une des deux offres nécessitant des interventions complémentaires de terrassement, non chiffrées, à l'initiative de la commune.

La commission compétente propose de retenir celle qui, pour un montant équivalent, comprend toutes les prestations, à savoir l'entreprise EUROVIA Bourgogne-Franche-Comté, dont le siège est à LONGVIC en Côte d'Or.

La bâche actuelle ne serait pas ôtée mais constituerait une base de support apprécié comme « satisfaisant », sans qu'il soit nécessaire de réaliser des reprises, ce qui représente une économie. Sur ce support serait déposé un géotextile de 300g/m² et une géomembrane de 1,5mm d'épaisseur le tout pour couvrir 4980 m².

Le coût de cette opération est de 69 965,40 euros, le prix n'étant garanti que pour une courte période, compte tenu des fluctuations actuelles des coûts des matières premières.

Les travaux seraient prévus sur 2 semaines avant la fin mai selon les conditions météorologiques, les personnels et matériels étant d'ores et déjà réservés pour cette période, en cas de réponse positive à l'issue du Conseil de ce jour. La retenue a été vidée de son eau et nettoyée des boues et salissures. Il restera à effectuer un dernier pompage des eaux de ruissellement la veille de l'intervention.

Le Maire propose d'accepter l'offre d'EUROVIA.

Les interventions des élus portent d'une part sur le renfort potentiel à prévoir sur les bordures de la bâche qui souffrent des intempéries, d'autre part sur le financement de cet investissement qui pourrait faire l'objet d'un fonds de concours avec la CCLMHD et d'un co financement lissé sur plusieurs années par la « Station des Fourgs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'EUROVIA au montant de 69 965,40 euros HT, d'autoriser le maire à déposer les éventuelles demandes de subventions, à signer le devis et les différentes pièces afférentes à cette affaire, et à le mandater pour poursuivre la réflexion sur le point technique des bordures de la bâche et sur le co financement.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4- Examen du devis de prestations pour Bois façonné 2022.

L'ONF a fait parvenir en mairie un devis de 11 475,00 euros HT au titre d'assistance technique à donneur d'ordre, portant, pour l'exercice 2022, sur l'exploitation de gros bois résineux (parcelles 4-5, 21-27, 17-18, 35, 10-11 et chablis) et de feuillus (parcelles 17-18) ainsi que la passation de marchés formalisés.

Il est entendu que la prestation ne sera facturée qu'après exploitation effective des bois et sur la base du volume réellement façonné.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de le l'ONF sur la base de 11 475 euros pour l'exercice 2022 et d'autoriser le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Votes : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention :

5- Examen du budget prévisionnel 2022 Familles Rurales (Périscolaire et crèche).

En application de la convention pluriannuelle adoptée par le Conseil le 26 novembre 2021, Familles Rurales a fait parvenir en mairie le budget prévisionnel 2022 pour le service multi accueil (SMA – crèche) et pour l'accueil de loisirs (AL- Péri et para scolaire).

S'agissant de la crèche, la Commune était liée à la CAF par la Convention Enfance Jeunesse (CEJ) au terme de laquelle la CAF remboursait la Commune au titre du « bonus régional », une partie de sa contribution. Ainsi, en 2021, la CAF a remboursé à la Commune la somme de 47 144,91 euros sur la contribution communale de 99 584,82 euros. Montant resté à charge : 52 439,98 euros.

La CEJ a expiré fin 2021 et la Commune, après délibération du Conseil Municipal, a signé avec la CAF et la CCLMHD une Convention Territoriale Globale (CTG) qui prévoit le versement direct du montant du bonus territorial à Familles Rurales, ce qui diminue d'autant la part communale.

SMA 2022 : Budget total : 305 578 euros dont part communale 55 312,89 (bonus territorial de 45 170,18 euros).

AL 2022 : Budget total : 188 411 euros dont part communale 68 261,02.

Le Budget communal voté le 25 mars 2022 permet de faire face à cette dépense faite dans l'intérêt des enfants et des familles.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette dépense de 123 573,91 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget prévisionnel 2022 des prestations de Familles Rurales par application de la convention de novembre 2021 et d'autoriser le Maire à engager cette dépense de 123 573,91 euros qui se répartit prévisionnellement en 55 312,89 euros pour la crèche et 68 261,02 euros pour le péri et para scolaire.

Votes : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ce point aurait dû être présenté au Conseil Municipal au moment du vote du Budget principal le 25 mars dernier. Ce retard et la procédure directe de décision par le Conseil Municipal sans requérir l'avis préalable de la Commission Enfance Jeunesse sont dus aux changements de personnels tant à la CAF qu'à Familles Rurales, à l'arrivée d'une nouvelle secrétaire comptable à la mairie et au fait que la pandémie a gêné la passation de l'historique entre équipes municipales en 2020 et 2021.

6- Choix de l'entreprise chargée du chantier de la sécurisation de la place de la Mairie.

Le Maire présente le projet de sécurisation de la place de la Mairie. La mise en concurrence a abouti à 4 offres qui ont été analysées par la commission communale compétente. Celle-ci a retenu l'offre de l'entreprise VERMOT, mieux-disante, au montant de 71 451,65 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la décision de la Commission, de retenir l'offre de l'entreprise VERMOT au montant de 71 451,65 euros HT et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Votes : 14

Pour : 14

Contre :

0

Abstention : 0

7- Divers.

Demande relative à des emplacements de stationnement sur l'espace public, réservés et payants.

Monsieur Jean SCHMITT demande l'autorisation de déroger à la règle de la distance maximale de 100 m prévue par le PLU entre le logement et le lieu du parking. Il prévoit une réfection de logements au 34 Grande Rue où il va créer des garages couverts en rez-de chaussée, mais souhaiterait pouvoir prévoir les parkings extérieurs dans sa propriété du 72 grande rue, distantes de plus de 100 m. A défaut, il propose de louer l'espace public situé dans la proximité du 34 pour des parkings.

Au terme du débat, les élus s'accordent sur le fait que la Commune ne doit pas accepter de privatiser son espace public aux seules fins du profit immobilier, qu'il en va du principe de l'égalité de traitement, mais qu'une solution doit être trouvée pour lutter contre le parking sauvage pérenne sur tous les espaces publics. Une commission ad hoc est chargée de proposer une solution.

Demande relative à la réfection d'une bordure de trottoir et de bitumage du devant de sa maison au 45 Grande Rue par Madame PAGNIER. Les élus s'accordent sur l'autorisation à donner à la requérante sur la réfection à ses frais de la bordure de ciment devant sa maison mais à l'interdiction de bitumage pour faciliter l'infiltration de l'eau de pluie et éviter le ruissellement qui a causé des dégâts dans le village.

Demande relative à la création d'un circuit pour modèles réduits radio commandés.

Monsieur Fernand BULLE PIOUSOT demande à la Commune de créer un espace dédié à un circuit pour modèles réduits radio commandés.

C'est une activité qui peut en effet être intéressante pour le village et les élus proposent de libérer une parcelle dans la zone artisanale qui est plus propice à un loisir, somme toute bruyant, que la zone de La Coupe qu'il faudrait préserver et réserver aux loisirs calmes et non bruyants. Les élus s'accordent sur une qualification en secteur interdit aux moteurs, de la zone La Coupe-Le Grand Bois mais aussi les Placettes.

L'Aire de jeux : après avoir été repoussé à de nombreuses reprises, le chantier de pause des agrès devrait commencer le lundi 16 mai (2022).

Nouvelle collecte pour l'Ukraine : la guerre continue. Une nouvelle collecte sera organisée dans la cour de l'école et sous le préau le **samedi 11 juin en soirée** autour d'un concert donné par deux formations musicales locales. Un chapeau recueillera les entrées fixées librement, l'intégralité du produit sera reversée à destination de l'Ukraine. Une buvette et restauration rapide pourront également être proposées par une association qui acceptera de reverser également les bénéfices.

Les dons matériels sur la base d'une liste réactualisée de produits et les dons en argent pourront être également recueillis dans les locaux de l'école.

Panneaux Photovoltaïques sur la toiture de l'église : Xavier THIOLLET fait le point sur ce dossier. Une étude sur l'état de la charpente et sur sa capacité à supporter les panneaux photovoltaïques sans risquer de la déséquilibrer va être menée, un appel d'offre a été lancé, une seule offre a été reçue, une nouvelle consultation va être relancée. La Commission s'oriente vers un chantier unique qui joindrait dans le même temps le travail sur la charpente et la pause des panneaux, mais il serait différé à 2023, en raison du coût.

La participation des élus aux AG des associations locales.

Jardins partagés : Jean-Luc MERCIER a participé à l'AG de l'association « Aux Fourgs et aux jardins » qui s'est réunie samedi 30 avril. Les 21 parcelles ont trouvé preneur, y compris les enfants qui

pourront satisfaire leur désir de jardinage. Lorsque les statuts de cette nouvelle association seront visés par la sous-préfecture, il appartiendra à la Commune de conventionner avec elle pour délimiter les droits et obligations de chacun.

AMAROK : Claude WATIEZ a participé à l'AG de cette association qui est constituée d'une vingtaine de membres, suisses et français, tous très investis dans l'organisation de la compétition des chiens de traîneaux même si la plupart ne sont pas « pratiquants ».

La PASTORALE : François AYMONIER était présent à l'AG de la Pastorale qui a fait part de problèmes liés notamment à la pause de passages VTT et piétons. Une réunion entre agriculteurs et le Single Track est prévue le lundi 9 mai.

Le SKI CLUB a tenu son AG de printemps et a fait un bilan de sa saison. François AYMONIER représentait la Commune. Ont été mis à l'honneur celles et ceux qui illustrent ou ont illustré le village : Célia, Maël, Kévin ainsi que celles et ceux qui ont donné sans compter de leur temps pour promouvoir la pratique du ski : André REY, président aujourd'hui démissionnaire, auquel a succédé Charlotte BARTHELET, ainsi que Annie DORNIER pour les compétences et le temps qu'elle donne aux entraînements des enfants.

Sur l'agenda :

Célébration du dimanche 8 mai 11 heures.

Mardi 10 et mercredi 11 mai : spectacle de marionnettes sous chapiteau derrière la mairie

Jeudi 12 mai : visite de la bibliothèque-médiathèque par le Maire de Mouthe ;

Vendredi 13 et samedi 14 mai : Vente de plants par l'APEF.

Bulletin municipal (fin juin 2022), date limite de dépôt des articles : 16 mai.

Mercredi 18 mai, 8h30, mairie des Fourgs : Réunion de travail Communes Sainte-Croix- Les Fourgs, préparation de la balade gourmande du Festival des Terroirs Sans Frontière, fixée le dimanche 28 août 2022.

Samedi 21 mai 9h-12 h : Nettoyons la Nature.

Vendredi 27 mai, fête des Femmes. Les femmes de la commune sont invitées à la soirée donnée par Les Etoiles Noires, « Du grenier aux Etoiles ». On peut s'inscrire en mairie jusqu'au jeudi 12 mai à midi. Inscriptions dans la limite des 100 places réservées en bus. On peut s'inscrire en plus si voitures particulières. Les femmes inscrites qui seraient empêchées pourront se voir offrir un gâteau.

Mardi 31 mai 18 h30, réunion publique sur le SCoT à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie.

Dimanches 12 et 19 juin 2022, 8 h- 18h. **Elections législatives.**

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Roger BELOT



Le Secrétaire,
Claude WATIEZ

